DÉCLARATION LIMINAIRE du 06 novembre 2026

Monsieur le Président,

L'alliance CFDT-CFTC souhaitait évoquer en premier lieu le mouvement social qui s'est déroulé hier ayant démontré par son ampleur que les revendications exprimées sont relativement similaires, salariés du public, du privé ou encore étudiants, nourries par un sentiment commun de déclassement et d'appauvrissement. Une paupérisation loin de n'être qu'un simple ressenti, comme le montrent les statistiques.

Lors du rendez-vous salarial entre les organisations syndicales et le Ministère de la Fonction publique du 8 juillet 2026, aucune réponse à la question centrale du pouvoir d'achat n'a été annoncée. Pour rappel, près de 862000 agents de la fonction publique perçoivent un traitement indiciaire inférieur au SMIC ; c'est une honte !

La question salariale reste entière. Pour l' Alliance CFDT-CFTC, les agents publics de la DGFIP méritent une véritable reconnaissance de leur travail, de leur expertise et de leur engagement au service de l'intérêt général. Ce que demandent les collègues, c'est que cette reconnaissance se traduise concrètement sur leur fiche de paie.

La Fonction publique doit aussi retrouver des perspectives de carrière attractives et offrir des rémunérations à la hauteur des missions exercées. Il en va de son attractivité et de sa capacité à recruter et fidéliser les compétences nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

L'alliance CFDT-CFTC demande donc une revalorisation du point d'indice avec une remise à niveau des grilles indiciaires qui se sont tassées en raison de l'augmentation du SMIC, afin d'offrir à nos collègues un réel déroulement de carrière.

Les revendications lycéennes et estudiantines peuvent aussi trouver leur écho dans notre ministère :

À la DGFiP, les remontées des services montrent que nombre de bâtiments demeurent insuffisamment adaptés: isolation thermique insuffisante, climatisation ou chauffage défaillants, générant des températures incompatibles avec des conditions normales de travail.

Les documents uniques d'évaluation des risques professionnels doivent être enrichis tout comme les plans de prévention, les investissements nécessaires sur le parc immobilier doivent être programmés, et anticiper les adaptations de l'organisation du travail lorsque les conditions climatiques l'imposent, est indispensable.

L'adaptation au changement climatique est désormais un enjeu de santé et de sécurité au travail et sera un enjeu majeur pour la mandature qui s'ouvre à nous. La DGFIP doit s'en saisir avec la même détermination que les autres risques professionnels.

L'alliance CFDT-CFTC tenait aussi à remercier Isabelle WENGER-ARTZ qui a assuré avec l'administration, le secrétariat de cette instance avec tout l'investissement qu'on lui connaît en tant que représentant du personnel et pour qui une belle carrière au sein de notre ministère s'achève en même temps que cette mandature.

Bonne continuation et merci encore.

L'alliance CFDT-CFTC désirait pour terminer cette déclaration liminaire, réitérer son souhait que le CSAL et la Formation Spécialisée puissent encore, pour la prochaine mandature, remplir leur rôle au niveau local en offrant la possibilité, comme cela a été souvent le cas dans notre département, de travailler de manière conjointe à l'amélioration des conditions de travail des agents de la DDFIP des Yvelines, à un moment où le besoin s'en fait particulièrement ressentir dans tous les services et aussi afin de pouvoir offrir un service public de qualité pour le bien-être de tous les usagers.

L'alliance CFDT-CFTC vous remercie de l'attention que vous avez portée à cette déclaration.

Les représentants de l'alliance CFDT-CFTC des Yvelines.